

Session du 10 septembre 2021

Motion

Installation PSN

La Chambre d'agriculture du Tarn, réunie le 10 septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Huc, adopte la motion suivante :

Considérant :

- Le cadre législatif européen de la PAC 2023-2027
- Les arbitrages du futur Programme Stratégique National présentés par le Ministre de l'agriculture à l'issue du CSO du 13 juillet dernier
- La réflexion régionale sur l'objectif stratégique relatif à l'installation (objectif G)
- Les discussions lors de l'atelier de concertation régionale sur cet objectif en janvier 2021 sur les différents articles afférents du règlement européen (69, 68,71 et 72)

Constata que la Région identifie les besoins régionaux suivants :

- Assouplir les conditions d'accès aux aides à l'installation/les modalités administratives et réglementaires sur les 5 premières années
- Elargir et diversifier les formes d'accompagnement de l'installation (dont installation progressive)
- Veiller à la viabilité des projets d'installation
- Maintenir des critères favorisant l'installation sur des modes de production plus durables et l'agriculture de groupe

Demande :

- Que soit maintenue la condition d'éligibilité liée à l'âge soit 18-40 ans pour les installations aidées par la DJA.
- Que la DJA encourage des projets qui ont pris en compte la vivabilité.
- Que soit assouplies les conditions d'éligibilité quant au changement d'exploitation si les engagements sont respectés et que la réinstallation soit possible sans entraver l'attribution de la DJA si le demandeur a déjà été chef d'exploitation, ceci afin de favoriser les expériences antérieures.
- Que l'attractivité de la DJA soit maintenue notamment au travers de modulations diverses, accessibles et facilement justifiables, et qui puissent correspondre aux différents types de projets.
- Que l'installation se fasse dans un objectif de viabilité économique et permette ainsi de dégager 1 SMIC minimum à la fin de l'engagement lié au prévisionnel d'entreprise et que cela soit conditionné au paiement du solde de 20%.

- Que les modalités administratives de dépôt de dossier et de contrôle administratif de fin d'engagement soient assouplies du point de vue du demandeur.

Attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance d'avoir une politique de l'installation et une dynamique de la transmission ambitieuses pour maintenir une agriculture durable sur le territoire.

La motion est adoptée dans les conditions suivantes :

- Membres en exercice :
- Quorum :
- Nombre de votants = 22
dont :
 - Nombre de voix pour : 20
 - Nombre de voix contre : 0
 - Nombre d'abstentions : 2

Délibérée à Albi, le 10 septembre 2021

Le Président,

Jean-Claude HUC



Siège Social
96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI CEDEX 9
Tél : 05 63 48 83 83
Fax : 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter : [@Chambari_Tarn](https://twitter.com/Chambari_Tarn)